

## Annexe 1 - Les attendus de l'accompagnement Job Coaching

### L'accompagnement, définition et attendus

La Collectivité européenne d'Alsace attend de l'accompagnateur coach qu'il adopte une méthodologie mixant différentes approches (individuelles, collectives) et qu'il s'appuie obligatoirement sur le bilan ou diagnostic socioprofessionnel existant.

L'accompagnement doit viser les objectifs suivants :

Phases	Objectifs (non exhaustifs)
Affiner et actualiser le diagnostic de situation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convoquer l'allocataire dans les 15 jours suivant l'orientation par l'instance d'orientation</li> <li>- Accompagner le bénéficiaire du rSa pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Poser un diagnostic de sa situation, ses difficultés et potentialités ;</li> <li>o Clarifier ses attentes ;</li> <li>o Faire émerger ses capacités, ses aspirations, ses aptitudes et ses besoins ;</li> <li>o Identifier les freins et les obstacles à la mise en place de son projet socioprofessionnel ;</li> </ul> </li> <li>- Traduire ces éléments dans le Contrat d'Engagements Réciproques (CER)</li> </ul>
Définir et mettre en œuvre un plan d'action :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser ses capacités, ses aspirations, ses aptitudes ;</li> <li>- Faire émerger ses besoins ;</li> <li>- Le mobiliser et l'impliquer dans son parcours d'insertion ;</li> <li>- Identifier les leviers à actionner pour favoriser la mise en œuvre de son projet, comme par exemple :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o identifier les actions et outils mobilisables en interne et dans le réseau partenarial pour lui permettre d'atteindre son but et de retrouver son autonomie ou</li> <li>o faire émerger les pistes visant à mettre en place une préformation, une formation ou une expérience professionnelle ;</li> </ul> </li> <li>- Mobiliser vers un projet professionnel, l'activité ou l'emploi, etc.</li> <li>- Suivre l'évolution de la situation du bénéficiaire du rSa ;</li> <li>- Intégrer dans son suivi, en cas de besoin, un appui (collectif ou individuel) à l'acquisition de compétences préalables à l'entrée en formation, tel que l'apprentissage de la langue française, en lien avec</li> </ul>

	<p>l'offre de formation de droit commun disponible sur le territoire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduire ces éléments dans le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) : suivre attentivement sa mise en application et veiller à l'actualiser aussi souvent que possible pour dynamiser le parcours de l'utilisateur et en mesurer la progression.</li> </ul>
<p>Evaluer et réajuster les objectifs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des temps d'évaluation et de bilan de la situation du bénéficiaire du rSa, étudier les démarches déjà entreprises et les raisons d'échec ou d'abandon de projet(s) ;</li> <li>- Mettre en exergue une difficulté rencontrée, des capacités ou des attentes nouvelles qui peuvent influencer la suite du plan d'action défini avec l'utilisateur ;</li> <li>- Encourager l'utilisateur via la mise en évidence d'un progrès par rapport à sa situation antérieure ;</li> <li>- Le remobiliser le cas échéant ;</li> <li>- Sécuriser la reprise de formation ou d'emploi : en cas de conflit ou d'incident, afin d'éviter une rupture ou un échec, intervenir en médiation. Le coach assure en particulier un accompagnement au bénéficiaire du rSa pendant les 6 premiers mois de la prise de poste ou de l'entrée en formation</li> <li>- A l'échéance du Contrat d'Engagements Réciproques (CER), fait le point auprès de l'instance rSa compétente sur son territoire, sur la situation de la personne de manière à déterminer si l'accompagnement relève toujours du même type, ou s'il est préférable d'orienter le bénéficiaire vers un autre accompagnement.</li> </ul>

Plus spécifiquement, l'accompagnateur coach doit :

- Consolider l'employabilité de la personne à travers plusieurs phases :

<b>Phases</b>	<b>Contenu</b>
La confirmation du projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Métier connu, testé,</li> <li>- Projet validé (bénévolat, PMSMP...)</li> <li>- Compétences-ressources transférables</li> <li>- Programme de formation éventuelle structuré</li> </ul>
La mobilité (pouvoir bouger – savoir bouger)	Déplacements dans le périmètre défini de recherche d'emploi
Le savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation, hygiène, tenue vestimentaire</li> <li>- Ponctualité, assiduité</li> <li>- Comportement, communication, expression, maîtrise de soi</li> <li>- Motivation, persévérance</li> </ul>
L'organisation personnelle préalable à la prise de poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides financières mobilisables</li> <li>- Modes de garde</li> <li>- Déplacements, repas</li> </ul>

	- Achat de vêtements adaptés
Les techniques de recherche d'emploi	- Inscription obligatoire à Pôle emploi - CV à jour et adapté qui devra être intégré rapidement et systématiquement dans Job connexion - Lettre de motivation adaptée - Préparation à l'entretien et aux tests d'embauche - Participation à des informations collectives
Suivi dans l'emploi	- Soutien au bénéficiaire pour favoriser le maintien dans l'emploi et/ou la réussite en formation

- Développer le lien avec les entreprises

L'opérateur met en œuvre le lien avec les employeurs (secteurs marchand et non marchand) pour parvenir aux objectifs de placement, notamment sur la base des éléments suivants :

<b>Phases</b>	<b>Contenu</b>
Constitution du réseau d'entreprises et d'un vivier de candidats	- Prospection et identification des employeurs potentiels - Aide à la définition des profils de poste - Repérage et préparation au placement des bénéficiaires
Organisation de la prospection	- Mutualisation avec d'autres partenaires - Veille
Outils à mobiliser	- Rencontre avec les employeurs - Contrats aidés - Immersion en entreprise (PMSMP) - Dispositifs de Pôle Emploi et de la Région Grand Est - Diffusion des informations, offres d'emploi, de formation - Visites d'entreprises, Job dating, Salons de l'emploi et formation,...
Accompagnement dans l'emploi ou la formation	Suivi pendant tout le parcours formatif en lien avec l'organisme de formation et les six premiers mois de la prise de poste afin de prévenir toute rupture